

Les enseignements urgents à tirer de cette première partie de 2021

Vendredi 27 août 2021 - N°358



par Hubert Tassin – Président des P.P.

Comme l'année 2020, l'exercice 2021 est hors normes, perturbé par les conséquences des blocages administratifs aux lourdes conséquences pour l'économie, y compris de l'Institution et de nombreux acteurs des courses. En face, les mesures de compensation massives prises par le gouvernement pour l'ensemble de agents économiques a permis de sauvegarder le pouvoir d'achat (en hausse légère l'année dernière) et, pour bon nombre de secteurs économiques, les capacités de production et d'investissement. Pas pour les courses.

La fin du meeting de Deauville marque un peu plus que le milieu de l'année : on peut tenter, et il est temps, de tirer plusieurs enseignements des premiers mois de l'année pour les filières des courses et de l'élevage. Des enseignements qui doivent nous amener à réfléchir mais, aussi, à agir.

Les éleveurs en position délicate

Les ventes de Deauville d'Arqana ont été diversement commentées. Les ventes de sélection -le samedi et le dimanche- ont limité la casse, mais il s'agit là d'une bulle financière liée à celle des actifs de luxe y compris sur les marchés financiers. Elle ne concerne l'écosystème français que de façon très limitée. On doit bien sûr se réjouir des succès de certains grands haras qui ont su s'insérer dans un jeu mondial, mais sans en tirer de conclusions générales sur la santé générale de la filière, et notamment du tissu global des éleveurs français. Les résultats de la vente « normale » dite V2 sont en forte baisse : 28% par rapport à 2019 pour le chiffre d'affaires et un prix médian inconnu depuis 2013. On revient en arrière de 7 ans, ce qui met en évidence la raréfaction d'acheteurs sur notre propre marché.

Ces acheteurs, ce sont les propriétaires des chevaux qui, demain, devraient être les partants de nos courses. Il n'est par ailleurs pas interdit d'imaginer que ces résultats préfigurent ceux des ventes à venir d'ici la fin de l'année et qui concernent au premier chef les éleveurs et les acheteurs français. Comme la quasi-totalité des responsables de secteurs, c'est vers l'État que France Galop et le Trot auraient dû demander - et trouver - des ressources et de la trésorerie par des ajustements sur les prélèvements publics acquittés sur notre activité de paris. D'une façon plutôt incompréhensible, France Galop a préféré à la solidarité nationale sacrifier les allocations et donc les acteurs des courses, supprimant ainsi

une partie des capacités financières des acheteurs du marché français. Il fallait bien s'attendre à des conséquences dévastatrices. Nous y sommes.

Les ventes des yearlings destinés au plat ne sont évidemment pas le seul -ni le meilleur- baromètre de la santé de l'élevage. Beaucoup d'éleveurs ont besoin de la subvention d'exploitation des primes à l'éleveur pour boucler leurs budgets. A l'évidence, le refus de France Galop de faire appel aux mécanismes d'aides d'État mis en place pour lutter contre les effets des blocages se paie là aussi... Après la baisse de 20 % en 2020, France Galop retient depuis février 15 % sur l'enveloppe des allocations et primes déjà prévues au niveau très insuffisant qui était le leur en 2019.

La baisse des allocations ne peut être sans conséquences

Redisons-le : les allocations sont le carburant de notre écosystème. Distribuer moins d'allocations c'est tourner le dos à la reprise économique, avec des conséquences durables.

De nombreux propriétaires renoncent ou, dans le meilleur des cas, réduisent leurs effectifs. Ces propriétaires sont souvent ceux qui fournissent le plus de partants dans les courses de valeurs moyennes, dans les handicaps, dans les épreuves qui permettent d'optimiser le chiffre d'affaire du PMU. France Galop met régulièrement en avant sa volonté de participer à une politique de recherche de nouveaux propriétaires. Mais la crise de confiance qui ressort de la baisse des allocations ne concourt pas à la réussite de cette politique affirmée et conduit à une diminution du nombre de propriétaires existants et de l'activité des survivants en fragilisant sévèrement le tissu des entreprises d'entraînement.

L'urgence : redistribuer au moins 50% des allocations retenues

Se refusant à parler d'une baisse des allocations dans sa communication, France Galop préfère présenter le mécanisme mis en place comme étant une retenue sur les allocations avec un espoir de retour en fin d'année. Les résultats actuels n'encouragent pourtant guère à l'optimisme.

Au vu de l'activité du 1er semestre, le PMU – en rebond de 26 % par rapport à 2020 mais encore en baisse de 12,6 % par rapport à la même période de 2019- , notre GIE prévoit pour l'ensemble de l'année un chiffre d'affaires proche de celui de 2019 (3 % de moins). Il a bénéficié de bons chiffres jusqu'au 9 août et un apport de Hong Kong sur les réunions des groupes 1, en masse commune ou masse séparées avec des marges faibles, mais une belle assiette (116 millions d'euros en quatre réunions).

Pour autant, le budget révisé du PMU anticipe un retour aux sociétés de courses cette année de seulement 740 millions d'euros qui se compare avec 760 millions en 2019 et un score standard de plus de 800 millions dans les années 2014-2017. Le retard en termes réels (compte tenu de l'inflation) se creuse toujours et encore. À ce niveau, si on en reste à l'objectif un peu insensé de sacrifier les acteurs pour équilibrer les comptes de France Galop, seulement la moitié des sommes retenues sur les allocations pourrait être libérée.

Notre écosystème est fondé sur une pyramide. La crise d'aujourd'hui touche bien sûr plus violemment les acteurs de la base de notre modèle qui sont aussi les plus fragiles : lorsque la base se fragilise c'est l'ensemble de l'édifice qui est en danger. De récentes déclarations laissent

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris

Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr

entendre une première redistribution de cette retenue. Mais cette prise de conscience ne peut être réduite à la portion congrue et aux 15% (et donc 15% de 15%) évoqués par certains. Les 50 % permis par le budget du PMU sont un minimum d'urgence.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.

La domination étrangère doit faire réfléchir

Dans la droite ligne du premier semestre, Deauville aura confirmé la nette domination des chevaux entraînés à l'étranger, surtout en Irlande et en Grande Bretagne dans nos courses les mieux dotées. Saluons néanmoins au passage la réussite de l'écurie de Jean-Claude Seroul et notamment sa victoire de Groupe 1 avec l'édition 2021 du Prix Maurice de Gheest. Et la victoire de Grand Glory - élevé par le Haras de Bourgeauville que les PP sont fiers de compter dans leurs rangs- dans le Prix Jean Romanet. Mais ces deux arbres peinent à cacher la forêt. Certes il s'agit des résultats de la compétition et au plus haut niveau elle doit nécessairement être internationale. Pour autant le financement de ces allocations vient bien des paris pris sur les courses françaises. C'est autant d'argent distribué à l'étranger et qui n'irrigue pas directement le système français.

Lorsque nous avons été consultés sur la retenue de 15% évoquée ci-dessus, nous demandions que les épreuves les mieux dotées soient un peu plus pénalisées à la marge afin d'exonérer les courses du bas de l'échelle. A la lumière de ces résultats, nous avons mille fois raison et ne pouvons que regretter de ne pas avoir été entendus.

Pour beaucoup d'acteurs des courses, la situation est grave et 2022 s'annonce périlleuse.